

# **09**

## **R A P P O R T**

**OBJET : CONVENTION AVEC LA BIBLIOTHEQUE PUBLIQUE  
D'INFORMATION (B.P.I.)**

Pour améliorer le service public auprès de la population messine et pour assurer la meilleure lisibilité de la culture messine dans le paysage national, les Bibliothèques-Médiathèques doivent se renforcer en participant aux réseaux documentaires qui se structurent à différentes échelles.

La BPI, service documentaire du Centre Georges-Pompidou, a reçu par décret la mission de définir une coopération bibliothéconomique, professionnelle et culturelle nationale dont les objectifs sont :

- Favoriser l'élargissement de l'offre documentaire sur tout support et particulièrement sur support numérique
- Améliorer l'accès de tous à l'offre documentaire
- Diffuser et partager les savoirs et savoir-faire
- Participer au développement de la recherche sur les bibliothèques, le livre et la lecture
- Contribuer à l'œuvre culturelle des bibliothèques.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal de signer une convention de partenariat entre les Bibliothèques-Médiathèques de Metz et la BPI sur les sujets suivants :

- Consultation numérisée des films
- Participation au réseau de réponses à distance Bibliosés@me
- Développement de l'accès des personnes handicapées
- Développement de l'offre d'autoformation
- Rétrocession d'ouvrages documentaires sur les arts graphiques

D'où la motion suivante :

## **M O T I O N**

**OBJET : CONVENTION AVEC LA BIBLIOTHEQUE PUBLIQUE  
D'INFORMATION (B.P.I.)**

Le Conseil Municipal,  
Les Commissions compétentes entendues,

CONSIDERANT que pour améliorer le service public auprès de la population messine et pour assurer la meilleure lisibilité de la culture messine dans le paysage national, les Bibliothèques-Médiathèques doivent se renforcer en participant aux réseaux documentaires qui se structurent à différentes échelles.

CONSIDERANT que la B.P.I., service documentaire du Centre Georges-Pompidou, a reçu par décret la mission de définir une coopération bibliothéconomique, professionnelle et culturelle nationale,

DECIDE de signer une convention de partenariat entre les Bibliothèques-Médiathèques de Metz et la BPI sur les sujets suivants :

- Consultation numérisée des films
- Participation au réseau de réponses à distance Bibliosés@me
- Développement de l'accès des personnes handicapées
- Développement de l'offre d'autoformation
- Rétrocession d'ouvrages documentaires sur les arts graphiques

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention ci-jointe, ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.

Pour le Maire,  
L'Adjoint délégué :

Antoine FONTE